

26-DD-0140

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

WATTIGNIES -

**NPRU - LE BLANC RIEZ - DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET
TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 26-C-0004 du 09 janvier 2026, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0006 du 09 janvier 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0007 du 09 janvier 2026 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0008 du 09 janvier 2026, modifié par l'arrêté n° 26-A-0020 du 10 février 2026, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 420-1 et suivants ;

Considérant que la réalisation du projet de renouvellement urbain de Wattignies Blanc-Riez rend nécessaire la création d'un local ayant vocation à accueillir un nouveau transformateur électrique ;

Considérant que ce local, d'une hauteur inférieure à 12 mètres développera une emprise au sol inférieure à 20 m² ;

Considérant, dès lors que le projet doit faire l'objet d'une déclaration préalable au regard des dispositions susmentionnées du code de l'urbanisme et notamment celles de l'article R421-9, a) ;

**Décision directe
Par délégation du Conseil**

Considérant qu'il convient de déposer une telle déclaration en Mairie de Wattignies.

DÉCIDE

Article 1. De déposer une déclaration préalable "construction et travaux non soumis à permis de construire", pour réaliser un local poste transformateur d'une emprise au sol de 20 m², rue Fleming, sur la parcelle cadastrale AH 421 pour desservir les futurs lots d'habitation ;

Article 2. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

26-DD-0141

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

WATTRELOS -

**NPRU - LES VILLAS - DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET
TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 26-C-0004 du 09 janvier 2026, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0006 du 09 janvier 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0007 du 09 janvier 2026 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0008 du 09 janvier 2026, modifié par l'arrêté n° 26-A-0020 du 10 février 2026, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 420-1 et suivants.

Considérant que la réalisation du Projet de Renouvellement Urbain des Villas à Wattrelos rend nécessaire la création d'un local ayant vocation à accueillir un nouveau transformateur électrique ;

Considérant que ce local aura une emprise au sol de 19,5 m² ;

Considérant, dès lors que le projet doit faire l'objet d'une déclaration préalable au regard des dispositions susmentionnées du code de l'urbanisme et notamment celles de l'article R421-9- A ;

**Décision directe
Par délégation du Conseil**

Considérant qu'il convient qu'il convient de déposer une déclaration préalable en Mairie de Wattlelos afin de permettre au projet d'aboutir.

DÉCIDE

Article 1. De déposer une déclaration préalable "constructions et travaux non soumis à permis de construire" pour la réalisation d'un local visant à accueillir un poste de transformation, rue Eugène Delacroix cadastré section AH n°1023 avec une emprise au sol d'environ 19.5 m² ;

Article 2. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.